

tions postérieures. Avec le temps, on établit un système défini de gouvernement, et, virtuellement du moins, les systèmes de lois à appliquer dans les affaires criminelles et civiles avaient été élaborés. Des cours de justice avaient été organisées et un mode d'administration mis en fonctionnement. La tâche du futur consistait à adapter le système gouvernemental ainsi créé aux besoins et conditions variables.

La guerre de l'indépendance américaine, à part son influence sur les vues de la politique britannique à l'égard du gouvernement des dépendances, réagit d'une façon très prononcée sur le développement de la constitution canadienne. Un courant large et soudain d'immigration introduisit de nouvelles habitudes et aspirations politiques. D'autres districts furent formés pour la colonisation; des industries nouvelles surgirent; des relations commerciales inexistantes jusqu'alors se nouèrent et un nouveau problème politique apparut. L'acte constitutionnel de 1791 fut une heureuse tentative de parer aux nécessités de l'heure.

On divisa la colonie en provinces séparées: celles de Haut-Canada et de Bas-Canada. Le principe de gouvernement représentatif fut implanté par la création d'une chambre d'assemblée électorale pour chaque province. Chacune d'elles devait également avoir, comme seconde chambre, un conseil législatif dont les membres, nommés par le souverain, jouissaient de l'inamovibilité. Dans chaque province, un gouverneur ou un lieutenant-gouverneur, aidé d'un conseil exécutif que choisissait aussi la couronne, devait remplir les fonctions exécutives du gouvernement. On retracera donc, dans cet ouvrage, le progrès de deux constitutions, similaires dans leurs caractéristiques essentielles, fonctionnant au sein de deux peuples d'idées et de coutumes politiques extrêmement divergentes.

Tel fut, dans ses grandes lignes, le mode en vertu duquel l'on gouverna, non sans vicissitudes, les deux Canadas pendant environ un demi-siècle, ou depuis 1792 jusqu'à 1841.

La ligne de démarcation entre les fonctions législatives et exécutives en matière de gouvernement ne se trace pas facilement; et l'histoire de cette époque révèle les demandes réitérées et plus pressantes des législatures afin de participer effectivement à l'administration. Le but de ce mouvement ou de cette tendance était le gouvernement responsable et ce n'est qu'en atteignant cette fin qu'on parvint au véritable équilibre social.

Plusieurs mesures destinées à assurer la mise en mouvement satisfaisante du nouveau système de gouvernement marquèrent la décade postérieure à l'adoption de l'acte constitutionnel. La commission et les instructions de lord Dorchester reflètent la pensée du ministère anglais quant à la politique générale à suivre. Une assemblée électorale était une innovation pour la majorité des habitants bas-canadiens et l'on s'occupait avec sollicitude de la procédure nécessaire à cet égard.

La majeure partie des habitants du Haut-Canada étaient déjà familiers avec le fonctionnement des institutions populaires et étaient ainsi prêts à profiter de la constitution nouvellement accordée. Plusieurs statuts furent bientôt votés conférant aux